

# La déclaration du Maréchal au sujet des évacués des régions côtières

Le Maréchal de France, chef de l'Etat, a fait à un journal, M. Robert Delaplanque, la déclaration au sujet des évacués des régions côtières. En voici le texte :

En juin 1940, dans mon premier message, j'exprimai aux évacués ma sollicitude. Aujourd'hui, près de quatre ans après l'exode tragique qui accompagna notre défaite militaire, des centaines de milliers de réfugiés affluent dans les départements les plus éloignés de la guerre.

Ma pensée va également vers les évacués du Nord comme vers ceux du Midi.

Je comprends et je partage leur tristesse, leurs soucis, leurs inquiétudes. Je voudrais que tous les Français réfléchissent à l'affreux déchirement que provoque chez ces évacués l'abandon de leurs biens, de leurs biens, du cadre de leur vie quotidienne. Je compte que les habitants des départements que la guerre a touchés moins durement supporteront leurs foyers et leurs parents à leurs compatriotes opprimés par le malheur.

Qu'ils songent simplement à la façon dont ils voudraient être aidés si le sort les contraindrait eux-mêmes au départ.

Je me tiendrai informé, dans les départements évacués, de la situation des évacués.

Mon souhait le plus vif est d'apprendre que, dans l'évacuée, tous les habitants de notre pays sont unis d'un même cœur, d'une même âme, d'une même foi patriotique.

Je me dois à tous ceux qui souffrent dans la peine, qui attendent du chef réconfort et encouragement, et le concours de tous les Français m'est indispensable pour soulager ces souffrances.

## A nos lecteurs

Par suite de la crise du papier, à partir du 1<sup>er</sup> avril, l'Indépendant paraîtra sur format réduit.

En application de la circulaire du 28 du ministère de l'Information, en date du 21 mars 1944, le prix de vente des hebdomadaires est ainsi fixé : vente du journal au numéro, 1 franc ; Abonnement 50 francs par an.

**ABONNEMENTS**  
Bordogne : Un an 50'  
Autres départements. 55'  
Téléphone 8  
C/o P. Limoges 267.19

# L'INDÉPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

**ANNONCES**  
la ligne  
Chronique locale 5 fr.  
Annonces classées à :  
— judiciaires 6 »  
— commerce 3 fr

## D'une semaine... à l'autre

— Le prix Goncourt 1943 a été attribué à M. Marius Grout, pour son livre « Passage de l'homme ».

— Les épreuves du baccalauréat d'enseignement secondaire, pour les sessions de l'année scolaire 1943-44, comprendront uniquement des épreuves écrites.

— Des bruits ont couru, ces jours derniers, sur la découverte d'un nouveau traitement du cancer. Il s'agit, hélas, d'une fausse nouvelle.

— Les coiffeurs demeurent des artisans ; cette qualité leur a été confirmée par décret n° 2948, du 3 novembre 1943 (J.O. du 7 nov. 1943).

— Le général Patton, commandant la 7<sup>e</sup> armée américaine, a été relevé de ses fonctions et remplacé par le major-général Alexander M. Patton junior.

— Les villages de San Sebastiano et de Massa di Somma ont disparu sous les coulées de lave du Vésuve.

— Le général Tojo a déclaré, dans un discours, que l'empire nippon était à la veille de combats décisifs.

— A la suite d'un accord, les troupes allemandes sont arrivées en Hongrie.

— MM. Massigli et Le Troquer auraient démissionné, afin de protester contre la condamnation de M. Pucheu.

— M. Jacques Péricard, héros de la guerre 1914-18, auteur du cri « Debout, les morts », vient de mourir accidentellement.

— Les informations transmises par les radios étrangères, sur une prétendue maladie du Pape, sont dénuées de tout fondement.

— Dans la chambre des tortures du docteur Petiot, 60 personnes au moins auraient péri. Arrêté, un ami du criminel déclare que le frère et la femme du monstre étaient au courant des assassinats.

— La radio finlandaise a diffusé un communiqué officiel annonçant que le gouvernement d'Helsinki ne pouvait accepter les propositions soviétiques.

— Les Japonais sont aux portes de Tiddin, dans la région frontalière indo-birmane.

— Des avions explosifs, lancés d'avions anglo-américains, ont fait deux victimes dans la région de Saintes.

— L'évacuation partielle de Tchoung-King vient d'être décidée.

— Les vins à appellation contrôlée : Bordeaux supérieur, Beaujolais supérieur et Mâcon supérieur, seront, après déduction des quantités réservées

à la consommation familiale, commercialisés. Après cette déduction, les producteurs devront consacrer à la disposition du ravitaillement général 40 % des quantités récoltées en 1943.

— Les examens du baccalauréat auront lieu, cette année, du 31 mai au 15 juin.

— Le général de brigade américain Wilson avait été porté manquant après l'attaque de Berlin, le 6 mars dernier ; on vient d'apprendre que son appareil a été abattu en flammes, en tête de la formation qu'il commandait.

— Il est question, dans les milieux politiques américains, d'une prochaine rencontre Roosevelt-Churchill.

— M. Bichelonne a passé ses pouvoirs à M. Déat.

— Désormais, le produit de pénalités pour excédent de consommation de gaz et d'électricité sera affecté au Secours national.

— Le boxeur Jean Despeaux a conservé son titre de champion de France en battant nettement son challenger, le Lenois Renet.

— Comme sur la Manche et sur la mer du Nord, des installations d'inondations artificielles sont sur le point d'être achevées le long des côtes de Gascogne.

— Une localité de l'Oise a été bombardée pour la troisième fois par l'aviation anglo-américaine. Nombreux immeubles pulvérisés, 48 morts et une quarantaine de blessés.

— Dans une allocution M. Marcel Déat a déclaré : « Si la France n'est pas socialiste et communautaire, elle est perdue ».

— A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du parti fasciste, le Duce a reçu en son quartier général, M. Pavolini, ministre secrétaire du Parti.

— Un vapeur suédois au service de la Croix-Rouge internationale a été attaqué dans l'Adriatique, le 24 mars au matin, par plusieurs avions anglais.

— Au cours d'une attaque aérienne sur Bologne, le capitaine Burkhalter, attaché militaire en second de la légation de Suisse en Italie, a été tué.

— Le Prince Abdul Kagir Hamid, fils du Sultan de Turquie, détrôné en 1909, a été tué au cours du dernier raid de bombardiers sur Sofia.

— Lundi après-midi, le Sud-Ouest, la Touraine, Tours et sa banlieue, ont été bombardés par l'aviation anglo-américaine. Nombreux morts et blessés.

Le même jour, les environs d'une ville des Landes ont été arrosés de bombes, 9 morts et 80 blessés.

— Le châtlier « Fer » de Concarneau a été attaqué, il y a quelques jours par un avion. Quatre hommes ont été tués ; six autres ont péri sur un radeau.

— En cas de débarquement, le Président Roosevelt aurait décidé de ne pas reconnaître au Comité d'Alger les pouvoirs d'un gouvernement. Ces nouvelles auraient causé une très fâcheuse impression à Alger.

— L'aviation allemande a déversé sur le port de Bristol des grandes quantités de bombes explosives et des milliers de bombes incendiaires.

— La flotte italienne cédée à l'U. R. S. S., franchira-t-elle les Dardanelles ? Si la Turquie accordait son autorisation à ce projet soviétique, ce serait la fin de la neutralité turque.

## Prudence élémentaire

L'excédent des souscriptions aux Bons du Trésor sur les remboursements atteint le chiffre de 9 milliards pour le mois de janvier. Les excédents des versements dans les caisses d'épargne au cours de l'année 1943 ont été tout aussi encourageants. Enfin, la situation des grandes banques au 31 décembre dernier nous montre que le total des dépôts dans les six principaux établissements de crédit (Crédit Lyonnais, Société Générale, C. F. E. P., C. I. C., B. N. C. I., C. G. N.) atteignait 140 milliards, contre 114 au 31 décembre 1942. La progression a été de 23 %, au cours de l'année 1943, alors qu'elle avait été de 19 % au cours de l'année 1942. On voit donc, par les chiffres ci-dessus, que, malgré les difficultés économiques qui pèsent sur notre vie nationale, le crédit de l'Etat reste très solide.

Voilà pourquoi tant de nos compatriotes oseraient manifester leur confiance en notre monnaie en gardant chez eux des billets de banque. Or, à une époque où les bombardements peuvent épargner personne, rien n'est plus imprudent que d'être en possession d'espèces qui, une fois détruites par l'incendie ou perdues, ne peuvent plus être remplacées. Au contraire, un Bon du Trésor ou un Bon d'Epargne, même s'ils sont anéantis, peuvent être reconstruits et, par conséquent, rendus à leur propriétaire, si celui-ci a pris soin d'en noter le numéro.

Nous ne saurions trop insister auprès de nos lecteurs pour qu'ils publient pas cette excellente disposition financière, dictée par une prudence élémentaire au moment où, plus que jamais, ils doivent avoir le souci de conserver leur patrimoine.

JEAN DE GRANVILLIERS.

# Le Banditisme

## En Dordogne

**A Terrasson.** — Un détachement de franc-gardes, qui se rendaient aux obsèques de Mme Denoix, femme du chef départemental de la Dordogne, a été attaqué par des terroristes dont cinq d'entre eux sont tués. Un franc-garde trouve la mort.

**A Veyrines.** — Un escadron de la garde attaque un repaire de terroristes. Quatre de ces derniers sont tués. Les forces du maintien de l'ordre ont eu trois blessés, dont deux officiers.

## En France

Huit miliciens grenoblois prennent d'assaut un repaire de terroristes. La bande avait à son actif, en particulier, l'agression commise le 3 février contre les deux franc-gardes de l'école d'Uriage, l'assassinat du chef milicien Pierre Leysaleux, qui eut lieu le 3 février également, et le vol de six millions commis à la poste de Grenoble, le 3 mars.

Cinq terroristes, auteurs de nombreux vols et assassinats, sont condamnés à mort par la cour martiale française d'Annecy. Trois autres individus, qui ont à faire la preuve de leur non-culpabilité dans les différents assassinats, ont été renvoyés devant les tribunaux compétents.

Dans la Creuse, vingt terroristes ont assassiné, devant la porte de leur maison, un fermier, ses deux fils, âgés de 23 et 25 ans, et sa jeune fille.

Quarante terroristes, parmi lesquels on compte trois Américains, un Espagnol, un Italien et deux Juifs, ont été capturés en Charente.

En Haute-Savoie a eu lieu, dans la matinée du 24 mars, une violente rencontre entre une unité de la garde et un groupe de terroristes. Au cours de cet engagement, trois bandits, dont un chef de bande particulièrement dangereux, ont été abattus.

Dimanche soir, trois individus, armés de revolvers, ont blessé d'une balle au foie l'amiral Le Normand, ancien chef du 2<sup>e</sup> arrondissement maritime à Brest, et blessé mortellement son frère, Guy Le Normand, professeur au collège de Morlaix, conseiller départemental et adjoint au maire.

Des bandits ont fait main-basse sur plusieurs milliers de cartes de ravitaillement, dans la région d'Arras. Les vingt employés du ravitaillement, tenus sous la menace de revolvers, n'ont pu réagir.

**A la suite d'un attentat commis contre un détachement allemand, le couvre-feu est fixé de 18 heures à 6 heures, depuis le lundi 27 mars, sur tout le territoire du département de la Dordogne.**

# LOTERIE NATIONALE

## 9<sup>e</sup> Tranche 1944

Les numéros se terminant par :	gagnent
6 (séries A et B).....	200
66 24 78 14 36 93 81 57 00	400
53 (séries A et B).....	1.000
055 669 (série A).....	2.000
(série B).....	5.000
2.311 6.847 (série A).....	20.000
(série B).....	20.000
1.194 (série A).....	20.000
(série B).....	50.000
67.668 25.500 94 923 61.048	
54.295 20.169 41.121 86.773	
35.537 89.056 (série A)...	30.000
(série B).....	100.000
13.885 73.836 (série A)....	50.000
(série B).....	200.000
265.038 033.950 061.110....	
(série A)....	100.000
(série B)....	300.000
012.265 042.990 285.653 ...	
(série A)....	300.000
(série B)....	400.000
251.540 (série A).....	500.000
(série B).....	500.000
230.134 (série A).....	1.000.000
(série B).....	700.000
144.679 (série A).....	3.000.000
(série B).....	1.000.000
130.090 (série A).....	6.000.000
(série B).....	2.000.000



Via 846 P. 2820

# Le Vésuve

Ce volcan dont les journaux annoncent une nouvelle éruption est haut de 1 070 mètres, et est situé à peu de distances de Naples et de Castellamare. La première éruption dont il soit fait mention dans l'histoire, eut lieu le 25 août 79 de Jésus-Christ; Pompéïa et Herculanium furent engloutis sous des pluies de cendres et des pierres brûlantes; plus de 230.000 personnes périrent dans cette épouvantable catastrophe. Une seconde éruption eut lieu en 202 et deux autres en 272 et 472.

De nombreuses autres éruptions volcaniques eurent lieu, par la suite, parmi lesquelles il faut noter celle du 16 décembre 1631, qui ne se calma que le 25 février 1632, après avoir causé la mort de 3.000 personnes.

L'éruption actuelle est la plus grave qui ait été enregistrée depuis 1906.

## L'âge des « vapeurs »

45 ans : le sang de la femme circule mal. C'est l'âge des vapeurs, éblouissements, bourdonnements, lourdeurs des jambes, palpitations, etc... On combat ces troubles avec les Gouttes Florides qui régularisent le cours du sang. 16 fr. 90 ttes phies. Existe aussi en Comprimés : 16 fr. 30. Visa 846 P. 9817.

# Chronique Locale

**Union familiale et familles nombreuses.** — Les membres de l'Union familiale dont les enfants ayant fondé un jeune ménage auraient besoin de literie, sont priés de passer au Secrétariat Permanence, rue Lakanal, où des indications utiles à ce sujet pourront leur être données.

**Cartes individuelles d'alimentation présentées par des tiers.** — Des vérifications suivies d'enquêtes, nous ont permis de constater que certaines personnes détiennent des cartes d'alimentation de consommateurs ne résidant plus dans notre commune, et continuent à percevoir mensuellement, à nos services, sur présentation des dites cartes, des titres d'alimentation en vue de les leur faire parvenir.

Cette façon de procéder, contraire aux règles du rationnement, est répréhensible.

Nous informons une dernière fois les consommateurs que la carte individuelle d'alimentation doit suivre le titulaire de la carte dans tous ses déplacements.

Ces cartes ne doivent, en aucun cas, être présentées à nos services par une tierce personne (parent ou ami) pour la perception de titres d'alimentation.

Cette opération peut même constituer un délit, car le porteur ignore s'il ne se rend pas complice de la délivrance de titres auxquels le titulaire de la carte ne peut prétendre.

**Réquisition de main-d'œuvre.** — Le Maire de Bergerac rappelle à ses administrés que la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre fait obligation à toute personne requise d'effectuer les prestations imposées.

Trop souvent se sont présentées à la Mairie, après la date fixée sur l'ordre de réquisition, des personnes fournissant des raisons insuffisantes d'empêchement, ou produisant des certificats médicaux ne comportant pas des motifs impératifs d'exemption.

Cette façon de procéder ne sera plus tolérée à l'avenir, et les sanctions prévues par la loi du 11 juillet 1933 seront appliquées envers les délinquants. Il importe donc, dans l'intérêt de tous, que la plus grande attention soit apportée dans la lecture de l'ordre de réquisition, au moment de sa notification, et qu'à moins de motif exceptionnellement grave, immédiatement signalé à la Mairie, toute prestation soit scrupuleusement effectuée, au jour et heure indiqués.

## Règlement de prestations.

**Travaux de nettoyage à la caserne Chanzy** — Les personnes ayant effectué des travaux à la caserne Chanzy pendant la période du 15 février au 13 mars 1944, sont invitées à se présenter à la Recette Municipale (boulevard Malne-Biran), le mardi 4 avril 1944, de 9 h. à 11 h. 30 ou de 13 h. 30 à 16 h., pour se faire régler leurs journées de prestations.

## Boutons et vilain teint

La peau est le miroir de l'intestin. Si vous avez des boutons, des dartres, des démangeaisons, veillez à la propreté quotidienne de votre intestin en buvant, le soir, une tasse de Tisane Vichyfloré. Vichyfloré rafraîchit le corps. 11 fr. 90, ttes phies. Visa 846 P. 9902.

**A la Trésorerie** — M. Benedicty, receveur des contributions, détaché à la Trésorerie de Bergerac, nommé receveur particulier de l'arrondissement de Bergerac, nous adressons toutes nos félicitations à ce distingué fonctionnaire.

**Avis.** — Le Journal Officiel du 18 février 1944 a publié l'arrêté du 2 juin 1944, la prochaine date de l'examen professionnel des candidats à ce distingué fonctionnaire.

**Les dossiers des candidats** doivent être déposés au Procureur de la République de Bergerac, qui se tient à la disposition des candidats pour leur fournir les renseignements utiles.

Le Procureur de la République  
Signé : LAPETIT

## Cartes de pommes

Nous rappelons aux consommateurs que ces cartes ont fait l'objet de la première distribution, en mars 1944. Cette distribution, effectuée par un seul guichet pendant la période du 1<sup>er</sup> au 31<sup>er</sup> mars, sera reprise, le 1<sup>er</sup> avril, par les guichets de distribution habituels. Nous invitons les retardataires à se présenter le plus tôt possible à ces guichets. Le dernier délai est fixé au 9 avril par la Direction départementale de Ravitaillement de Bergerac.

## Tombola.

Liste des gagnants de la tombola organisée au profit de la Pouponnière de Bergerac, « la Poucinette ».

10.977	12.230	5.239	1.419
5.427	6.231	11.093	12.121
4.435	5.479	11.743	8.717
10.529	10.786	3.583	12.121
10.204	4.592	10.547	12.121
11.242	1.893	3.954	3.149
8.514	3.967	12.496	9.819
1.059	9.838	1.482	6.119
977	1.715	10.773	7.819
2.707	6.616	7.026	12.121
304	8.989	5.246	11.419

Les lots peuvent être retirés au Secrétariat Permanence, rue Thiers, Bergerac.

**PERDU** samedi matin, une épingle dorée. La rapporter à l'Hôtel Bordeaux. Bonne récompense.

**Securité d'achat**

UN **BON DU TRÉSOR**

même entièrement payé n'est pas annulé

Rappelez-vous votre numéro. sauvez-vous.

ON SOUSCRIT PAR

Mme PIMOUGUET, sage-femme, 18, rue Thiers, prévient sa clientèle qu'elle pratiquera la vaccination anti-varicelle, du 22 mars au 30 avril, jours de consultations.

**L. Dhumerelle & Fils**  
52, place Gambetta  
Transactions Immobilières  
Achat et vente de Propriétés  
Fonds de Commerce, Industries

**CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac**

Le Dr du Sautre, maire, président, ayant ses côtés ses adjoints, MM. Biraben, Chade, Brisseau, Matignon. Sont présents: Mlle Jalaguer, MM. Marche, Charot, Sarrut, Cazenille, Foucaud, Mousseau, Linares, Branda, Javeras.

**Correspondance.** — M. le maire a reçu de M. le préfet, une lettre de M. Pierre Chala, ministre des Finances, qui, dans des attaches dans le département, adresse ses sympathies particulières aux familles sinistrées de Bergerac.

M. le maire a également reçu de M. le maire de Périgueux copie de la délibération du Conseil de cette ville qui associe aux deuilés de Bergerac et vote la somme de 10.000 francs pour secourir les victimes les plus nécessiteuses.

Le Conseil de Bergerac, très touché par cette manifestation de solidarité, exprime toute sa gratitude.

Enfin, M. le préfet félicite M. le maire sur le fonctionnement de la défense passive. Le Dr du Sautre en fait rejaillir le mérite sur le lieutenant-colonel Chade et ses collaborateurs, et souligne particulièrement le dévouement et l'abnégation totale du corps des sapeurs-pompiers.

**Entretien des rues.** — Chargé d'un rapport sur le projet d'entretien des rues, qui serait confié aux Ponts-et-Chaussées, M. Mousseau s'est aperçu que la loi prévoit de la part de la ville un engagement pour dix ans et, dans ces conditions, il se demande s'il n'y a pas lieu d'envisager à nouveau la question, qui est renvoyée à la commission des finances.

**Bureau de bienfaisance.** — M. Fould, vice-président de l'Association des familles nombreuses, est désigné pour remplacer M. Merand-Montell comme délégué du Conseil à ce bureau.

**Terrains de sports.** — Le délégué départemental aux Sports, colonel Lillo, a dit pour que la ville organise ces terrains destinés aux écoles et pour lesquels un crédit de 3.800.000 francs est prévu.

M. le maire fait connaître que seuls les projets concernant les terrains du lycée de jeunes filles et de l'école de la rue ont pu trouver une solution immédiate et il insiste pour que leur projet d'abord adopté par l'administration chargée des Sports.

**L'eau de la ville.** — Un projet de loi est donné par MM. Linares et Branda sur les causes de la panne qui a eu lieu la ville d'eau potable.

Il apparaît que la responsabilité de la panne est nettement

engagée. Deux moteurs électriques vont remplacer le moteur à gaz pauvre accidenté, ce qui laisse supposer que le service de l'eau pourra fonctionner incessamment.

**Ravitaillement en lait.** — Une commission municipale a visité, avec le Dr Agard, les nouveaux dépôts prévus par le G. I. L. En général, ils ne présentent pas les garanties d'hygiène suffisantes.

Dans une nouvelle réunion, tenue à la sous-préfecture, les représentants du G. I. L. ont exposé que la Société Le Foyer proposait d'installer un dépôt central, où le lait serait pasteurisé et réparti aux autres dépôts. Mais il faut

draît qu'elle ait un apport de lait suffisant.

La question reste en suspens.

**Internat du Collège de filles.** — Le rapport de M. Matignon conclut à la mise en régie directe par l'Etat de l'Internat du Collège. Le Conseil ratifie.

**Divers.** — Le Conseil approuve la mise à prix d'un terrain à vendre rue Maréchal-Joffre, sur la base de 8.750 francs.

— Il fixe à 4 % de la rémunération totale de l'année 1943 l'allocation exceptionnelle accordée au personnel auxiliaire de la ville.

— Il rembourse, sur la base de

4 000 francs, les frais de voyage à Paris de M. Delalande, ingénieur-spécialiste des frigorifiques (abattoir).

— Il donne son patronage à la course de relais organisée le 7 mai par les Enfants de France Football-Club, mais ne peut accorder la subvention demandée, les subventions pour les sociétés étant fixées une fois pour toutes.

— L'indemnité accordée à la société Les Enfants de France pour la location de l'immeuble La Panouse, occupé par les écoles de la ville, est arrêtée à la somme de 6 000 francs par an.

Le Conseil se réunit en comité privé.

Etude de M<sup>re</sup> BRANDA, avoué à Bergerac, avenue du Président-Wilson

**Vente sur conversion de Saisie immobilière D'UNE MAISON**

située à BERGERAC, Grand'Rue, N° 46

dépendant de la succession du sieur René BERTHOUMEYROUX

L'adjudication aura lieu le mercredi dix mai mil neuf cent quarante-quatre, à treize heures quarante-cinq, à l'audience des criées du Tribunal civil de Bergerac, au Palais de Justice de la dite ville.

**DESIGNATION**

Une maison située à Bergerac, Grand'Rue, numéro 46, composée d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Cet immeuble est en pierres et a un escalier qui dessert les différents étages et le grenier; au rez-de-chaussée se trouvent un magasin à usage de chappellerie et deux autres pièces; au premier étage quatre pièces et w.-c.; au deuxième étage quatre pièces et w.-c.; au troisième étage et un petit réduit et enfin un grenier.

Ensemble les appartenances et dépendances sans exception ni réserve, le dit immeuble figurant au plan cadastral de la commune de Bergerac sous le numéro 1275, section H.

Le dit immeuble saisi à la requête de Madame Chatra, susnommée, sur les consorts Berthoumeyroux-Antin, suivant procès-verbal de BOULIN, huissier à Bergerac, en date du quatre Janvier mil neuf cent quarante-quatre, transcrit au bureau des hypothèques de Bergerac, le trois février mil neuf cent quarante-quatre, volume 220, numéros 77 et 78.

Le cahier des charges, dressé par M<sup>re</sup> BRANDA, avoué des poursuivants, a été par lui déposé au greffe du Tribunal civil de Bergerac, où tout intéressé peut, sans frais, en prendre communication.

**MISE A PRIX**

Les immeubles dont la désignation précède seront mis aux enchères, en un lot, sur la mise à prix de cent cinquante mille francs, et... **150.000**

**Autorisation préfectorale**

Seront seules admises à porter les enchères par ministère d'avoué et pourront se rendre adjudicataires, les personnes qui auront au préalable obtenu l'autorisation de Monsieur le Préfet de la Dordogne, prescrite par la loi du seize novembre mil neuf cent quarante sur les opérations immobilières, dans les formes prescrites par les arrêtés ministériels des vingt-deux janvier et neuf septembre mil neuf cent quarante-et-un.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué des parties poursuivantes, soussigné.

Bergerac, le vingt-neuf mars mil neuf cent quarante-quatre.

Signé : BRANDA, avoué.

Enregistré à Bergerac, le 29 mars mil neuf cent quarante-quatre. Folio 53, case 9.

Reçu trente francs.

Signé : COQ, receveur.

Bergerac. — Impr. de l'Indépendant.

# Chaussures de Limoges

59, Rue Neuve — R. BURÉ, chausseur

**Série pour la Classe**  
**Série pour la Marche**  
**Série pour l'Appartement**

**Recette des finances de Bergerac.** — En conformité de l'avis paru dans la presse régionale en ce qui concerne la Trésorerie générale de la Dordogne et les Perceptions de Périgueux, la Caisse de la Recette des Finances de Bergerac sera également fermée à 15 h. 30, pour satisfaire aux nécessités imposées par le couvre-feu à 18 heures.

**Avis aux sinistrés.** — A la permanence du C. O. S. I., 6, place Doublet, à Bergerac, vous trouverez tous les renseignements qui vous seront nécessaires pour la défense de vos intérêts.

N'hésitez pas à venir vous renseigner.

Bien des démarches inutiles vous seront évitées en vous adressant au C. O. S. I.

Rappelons aux sinistrés qu'ils doivent se présenter à la permanence du C. O. S. I. munis de leurs cartes d'identité et de sinistrés.

Les sinistrés des bombardements qui éprouvent des difficultés matérielles pour se procurer des vitres sont avisés qu'ils peuvent se présenter, munis de leur feuille de sinistrés, à la permanence du Secours national, 9, rue Thiers, où du vitrex leur sera distribué gratuitement.

**Secours national.** — Les deux représentations de la pièce de Maurice Hennequin : *Mon bébé*, données au profit de la Pouponnière bergeracoise et de l'Œuvre des layettes, ont remporté le plus vif succès.

Tous les acteurs de cette charmante comédie méritent d'être remerciés et félicités. Mme Boitelet, Mlles Durand de Corbiac et Morand-Monteil, MM. Bourrat et Chevassien-Martialis, notamment, sous la direction toujours compétente et dévouée de M. André Javerzac, à qui l'on doit, en outre, la parfaite mise en scène, surent, par leur talent et leur entraînement, satisfaire une nombreuse assistance qui ne leur ménagea pas ses applaudissements.

Merci également aux généreux donateurs des lots de la tombola.

Merci, enfin, à tous les spectateurs, venus en grand nombre assister à cette séance et qui par leur présence contribuent à venir en aide à deux œuvres dont le but est essentiellement social et charitable : secourir l'enfance malheureuse.

**Pharmacie de service.** — Pharmacie Béch, rue du Maréchal-Pétain, dimanche 2 avril et lundi 3 jusqu'à midi.

**Une vie plus facile pour les rhumatisants**

Moins de douleurs, plus de liberté dans les mouvements, une vie plus facile en un mot; tels sont généralement les effets du Gandol chez les rhumatisants. Le Gandol est à la fois un calmant et un éliminateur de l'acide urique. Son action est rapide et durable. Ttes Pharm. : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 4571.

**Union Philatélique Bergeracoise.** — Tous les membres de l'Union Philatélique Bergeracoise, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 2 avril, au siège social, café du Palais, à 10 h. 30.  
Objet : Compte-rendu moral et financier.

**Croix-Rouge.** — Colis aux prisonniers — Un nouveau colis de 5 kgs est mis en confection jusqu'au 30 avril. L'importance de ce colis ne permet d'ajouter que de menus objets d'un poids maximum de 100 gr.

La vente du samedi 1<sup>er</sup> avril est supprimée pour cause d'inventaire. Jusqu'à nouvel ordre les séances de confection de colis se termineront à 16 h. 30.

Pour tous vos ordres de bourse et placements de capitaux, adressez-vous à **M. DELBOS**, correspondant d'agents de change, Bergerac, 132, rue Neuve. Tél. 613. Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des « Séquanais ».

**Charbon-chauffage.** — Les cartes de chauffage délivrées en 1943 et dans les premiers mois de 1944 ne seront pas changées cette année, sauf s'il y a modification dans la composition des foyers bénéficiaires. Elles seront validées, pour l'exercice 1944-1945, par l'apposition d'un cachet spécial. Ces opérations se feront dans les locaux du service de rationnement, aux dates ci-après indiquées et par lettres alphabétiques :

- Le 6 avril : Lettres A et B.
- Le 7 : C et D.
- Le 8 : E, F, G.
- Le 11 : H, I, J, K.
- Le 12 : L, M.
- Le 13 : N, O, P, Q.
- Le 14 : R, S, T.
- Le 15 : U à Z et retardataires.

Les opérations de validation devront être terminées le 15 au soir. Le public est donc invité à se présenter aux dates fixées.

**Nota important.** — Les demandeurs devront présenter : 1. Leur carte de chauffage actuelle; 2. Toutes les cartes d'alimentation des personnes vivant au foyer; 3. Posséder pour ces cartes les numéros 9 et 10 de mars; 4. Toutes pièces justifiant qu'ils utilisent ou non, pour leur cuisine, le gaz et l'électricité. Ils auront à établir sur place une fiche de contrôle.

**ON DEMANDE** un ménage 3 ou 4 personnes, pour ferme en métayage, 4 kil. Bergerac. Bon rapport. S'adresser Barland, 140, rue Neuve. (O.D.T. n° 414). 255

**Foudres, Demi-Muids**  
**Ouves, Barriques**  
en lles blanche et rouge

**Tonnellerie DE SA CONTE**  
ROUTE DE POMBONNE  
Tél. 608 BERGERAC Tél. 608  
achète tartre blanc et rouge

**ACHAT VENTE ÉCHANGE MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**

**Maison V<sup>e</sup> GOT**

**E. BENOIST Gendre, Successeur**  
11, rue Monnet-Sully, BERGERAC  
Location Téléphone 652

**Générosités.** — Le Maire de Bergerac a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens le beau geste de sympathie et de solidarité du Conseil Municipal de Périgueux.

Une somme de 10.000 fr. a été votée par l'Assemblée Municipale, en faveur des sinistrés.

Le Maire de Bergerac n'a pas manqué de remercier M. le Maire de la ville de Périgueux de cet acte généreux qui ira certainement droit au cœur de tous les habitants de Bergerac.

— Le maire de Bergerac a reçu une somme de 500 francs, produit d'une collecte effectuée, en faveur des victimes du bombardement, parmi le personnel de la Police urbaine de Bergerac.

Il remercie chaleureusement la Police de Bergerac de ce geste spontané de solidarité qui l'honore et ira certainement au cœur de la population.

Les sinistrés nécessiteux du 5 mars sont priés de se présenter à la Mairie, bureau du Secrétariat Général, le matin à 11 heures ou le soir à 17 heures.

**Cartes d'identité.** — Dans les circonstances actuelles, il est indispensable que chacun puisse, à tout moment, justifier de son identité.

Or, de nombreuses personnes, et en particulier les agriculteurs, ont l'habitude de se rendre à leur travail sans être porteurs de leur carte d'identité.

Le maire de Bergerac rappelle à ses administrés l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'être toujours en possession de leur carte d'identité.

**Dispensaire d'Hygiène Sociale de Bergerac.** — Le Dispensaire d'Hygiène Sociale de Bergerac, 29, avenue de Verdun, sera fermé le samedi veille de Pâques, et le lundi de Pâques.

**Cinéma Odéon.** — Jeudi, matinée 15 h.; samedi, 15 h.; dimanche, 1<sup>re</sup> matinée 13 h. 30, 2<sup>e</sup> matinée 15 h. 15. *La Couronne de Fer.* Le spectacle commencera par le grand film.

**Cinéma Cyrano.** — Vendredi 15 h., samedi 15 h., dimanche, 1<sup>re</sup> matinée 13 h. 30, 2<sup>e</sup> matinée 15 h. 15. *Le spectacle commencera par le grand film Boléro.*

Relâche au Cinéma de la salle des Ouvriers.

**MENUISERIE ÉBÉNISTERIE**  
**Jean PINEAUD**  
Rue Saint-Martin  
Téléphone 767 — BERGERAC  
Chambre à coucher — Salle à manger — Meubles de bureaux — Meubles de cuisine — Penderie.  
Tous travaux sur bois.

**Allocations familiales.** Les employeurs du commerce, de l'industrie et des professions libérales, informés que, par décision du Ministre du Travail, ils ne peuvent pas adresser de cotisation à la Caisse autonome de Recouvrement des cotisations d'organisation (C.A.R.C.O.) le financement du doublement des allocations familiales (cadeau de Noël). Mais ils seront taxés par la Caisse autonome dans le courant d'avril, d'une cotisation supplémentaire égale au tiers de la cotisation du premier trimestre 1944. Les employeurs qui auraient des versements effectués en vertu de la C.A.R.C.O. devront en apporter la justification pour qu'il en soit tenu compte.

## DANS L'ARRONDISSEMENT

### St-LAURENT-des-VIGNES

**Secours national.** — Priation dans en nature que la population de Saint-Laurent-des-Vignes a faite comment en faveur de l'Orphelinat de Bergerac, Mme la Supérieure de l'établissement a pu faire face tout profit à une situation critique, de grandes difficultés de la période.

Aussi, elle assure cette population, sa plus vive gratitude et lui adresse, un ses meilleurs remerciements pour ce qu'elle a fait au profit de ses orphelins.

### LA FORGARD

**Caisse d'Épargne.** — La Caisse d'Administration de la Caisse d'Épargne de Bergerac ayant décidé la création d'une succursale à La Forge, M. Dessaignes, greffier de paix, Force, auquel toutes les personnes intéressées par cette question peuvent s'adresser.

Ce bureau sera ouvert les dimanches de 10 heures à 12 heures, ainsi tous jours de foires et marchés.

Il commencera à fonctionner le début du mois d'avril.

### PRIGONRIEU

**Incendie.** — Le 21 mars, à 10 heures, un tas de paille de 70 quintaux environ, appartenant à M. Combes, prêtre à Gruel, a été la proie des flammes.

### LALIN

**Chiens empoisonnés.** — Un chien empoisonné deux chiens, l'un appartenant à M. Deltail Félix, 60 ans, cultivateur à St-Sulpice, l'autre appartenant à M. Lasserre, 61 ans, cultivateur à Leycaut. L'enquête de la gendarmerie se poursuit.

### La chance d'un prost...

... c'est d'essayer, à la suite de l'analyse chimique de celui-ci, les sels de magnésium, grâce auxquels l'obtient un précieux médicament. Les envies deviennent moins fréquentes, les douleurs du canal et les éblouissements disparaissent; l'état général s'améliore progressivement. Chez les opérés, les Dragées de Magnésium assurent le relèvement des forces. Toutes Pharmacies. Visa n° 1071.

## Tribunal Correctionnel

Audience du 23 mars 1944

**Vol d'alcool.** — Charles Robaldo, 43 ans, manoeuvre à la Poudrerie Nationale, vingt jours de prison avec sursis.  
Raymond Vacher, 24 ans, manoeuvre P. N., quinze jours avec sursis.  
P. N. — Paul Berger, 34 ans cultivateur à Sainte-Croix-de-Beaumont, un mois de prison.  
Joseph Naibo, 30 ans, ouvrier agricole, à Cours-de-Piles, quatre mois de prison et 6.000 francs de dommages-intérêts et Marcelle Bonnefond, épouse Naibo, 30 ans, domestique à Cours-de-Piles, quatre mois de prison.  
Jean Le Hong, 30 ans, travailleur indo-chinois, quinze jours de prison.  
Jean-Emile Lascaud, 25 ans, chiffonnier à Bergerac, 2 mois de prison.  
**Volation de domicile et vol.** — Jacqueline Villeneuve, 22 ans, serveuse à Bergerac, un mois de prison.  
**Attaques à agents de la force publique et violence.** — Mario Bagno, 44 ans, prof., à Bergerac, 15 jours de prison.  
**Vol et complicité de vol.** — Albert Chiron, 35 ans, marchand de journaux, à Sainte-Croix, un mois de prison et Georges Irma, 31 ans, manoeuvre à Sainte-Croix, un mois de prison.  
**Association calomnieuse.** — Jean Cauvès, 43 ans, cultivateur à Ste-Alvère, 30 fr. d'amende.  
**Manque de certificat de travail.** — Jean Bard, 33 ans, mécanicien à Eymet, francs d'amende.  
**Abus de confiance.** — Paul Schsarz, 36 ans, représentant en vins, sans domicile fixe, 6 mois de prison par défaut.  
**Abus de confiance.** — Dao Quan, 22 ans, travailleur indo-chinois, sans domicile fixe, 4 mois de prison par défaut.  
**Abus de confiance.** — Joseph Camot, 45 ans, plongeur à Eymet, un mois de prison par défaut.

## Civil de la ville de Bergerac

### NAISSANCES

Arveron Paul, av. Calmette.  
Bach Nicole, av. Calmette.  
Bella Françoise, route de Lalinde.  
Blasson François, av. Calmette.  
Bouard Lily, av. Calmette.  
Boubaki Brigitte, pl. Bellegarde.  
Borin Christiane, imp. La Boétie.  
Braminand Gérard, r. La Boétie.  
Bran François, caserne Davoust.  
Bretelle Monique, pl. Bellegarde.  
Brevet Annie, r. St-Georges.  
Bridavon Francis, av. Calmette.  
Bouvalier Daniele, r. de l'Intendance.  
Babbert Marie-François, à Caville.

### MARIAGES

Arquets Antoine, cultivateur à Bergerac, et Marie Roux, employée à Bergerac.  
Marche Louis, agent d'assurance, de Bergerac, et Marie Chapuzet, employée au bureau, de Bergerac.

### DÉCÈS

Edouard Edouard, 24 ans, employé à Condrieux, avenue Calmette.  
Boufarge Jean, 36 ans, jardinier, au St-Onger.  
Bouffrand Michel, 79 ans, s. p., rue Confiance.  
Bouffrand Marie, 81 ans, s. p., rue Confiance.  
Bouffrand-Joffre.  
Bouffrand Jean, 57 ans, cultivateur, av. Calmette.  
Bouffrand Marie, veuve Sicard, 56 ans, Vaures.

Geydou Pierre, soldat, 26 ans, av. Calmette.  
Nouvelles Marie, veuve Devau, 67 ans, rue Camille-Jullian.  
Sudrau Clara, épouse Teindas, 70 ans, s. p., boul. Chanzy.  
Faure François, 76 ans, s. p., boul. Chanzy.  
Garique Marie, veuve Villatte, 86 ans, s. p., au Prince.

## REMERCIEMENTS

M. Roland Rolandez (Marine, Saïgon); M. et Mme Pierre Rolandez; M. et Mme Lucien Pardel et leur fils, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

### Monsieur Henri-Charles ROLANDEZ

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac  
Tél. 79

## REMERCIEMENTS

La famille Chiron, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

### Monsieur Méry MASSIAS

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et s'excusent des omissions involontaires qui auraient pu être commises lors de l'envoi des faire-part.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac,  
Tél. 79.

## REMERCIEMENTS

M. et Mme Pierre Delhoume; M. et Mme Albert Barland, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

### Madame veuve GÉRAUD

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac,  
Tél. 79.

## REMERCIEMENTS

M. et Mme Henry Pény et leur fils; Mme veuve Mourguet; M. et Mme Aristide Pény, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui à l'occasion du deuil cruel qui les frappe les ont assistés par leur présence ou l'adresse de leur sympathie.

Ils s'excusent des omissions involontaires commises lors de l'envoi des faire-part.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac,  
Tél. 79.

## Réveil des bronchites

Aux bronchites, emphysémateux qui en cette saison violent leur toux et leur oppression augmentent de violence, nous recommandons le Pulmoll, Pulmoll calme, assainit, décongestionne. Il empêche ou arrête les quintes, décolle les crachats et fait respirer. Demandez à votre pharmacien des Comprimés Pulmoll, faciles à prendre dehors comme chez soi; 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8014.

## A propos de la nouvelle campagne DE MOBILISATION DES MÉTAUX NON FERREUX

# Comment sera calculée votre imposition

- 1 L'Administration des Contributions Directes déterminera votre imposition au titre de l'IMPOT-MÉTAL sur la base des rôles de la contribution mobilière 1943.
- 2 Puis elle vous adressera un avertissement vous indiquant le poids de métal que vous aurez à verser, ce poids étant exprimé en hectogrammes de cuivre.
- 3 Si, à défaut de cuivre, vous apportez d'autres métaux non ferreux ou des alliages de ces métaux, le poids de cuivre notifié sera converti suivant le barème d'équivalence ci-dessous :

10 hectogrammes, soit 1 kilogr. de cuivre =

1 Kg 500 de bronze, maillechort ou laiton	
0 Kg 500	..... d'étain
0 Kg 250	..... de nickel
2 Kg 500	..... de plomb

EXEMPLE : au lieu d'un kilog de cuivre, vous pourrez remettre 2 kilos 500 de plomb ou 250 grammes de nickel.

- 4 Vous pourrez, le cas échéant, faire déduire de votre imposition les quantités de cuivre que vous aurez déjà remises lors des campagnes de mobilisation ci-après : campagne volontaire de 1941 - campagne d'échange cuivre-sulfate 1942 - campagne d'échange cuivre-vin. Pour cela, il vous suffira de produire, en venant acquitter votre imposition, les attestations de remise qui vous ont été fournies. Dans le cas où vous auriez déjà versé des métaux autres que du cuivre, ces remises seront converties en cuivre pour être déduites de votre imposition.

NOTA : Pour tous renseignements, écrire au Commissariat à la Mobilisation des Métaux non ferreux, Service Documentation, 5, Place Vendôme, Paris.

# Avez-vous cherché partout?

VOUS POSSEZ SUREMENT CE QU'IL FAUT POUR SATISFAIRE A VOS OBLIGATIONS

COMMUNIQUÉ N° 2 DU

COMMISSARIAT À LA MOBILISATION DES MÉTAUX NON FERREUX

## Les Sports

### AVIRON

Non, le Sport Nautique n'est pas mort

Malgré les événements douloureux que traverse le pays, malgré le départ de beaucoup de ses membres pour le travail en Allemagne ou en France, le Sport Nautique de Bergerac grâce à l'amour de la jeunesse bergeracoise pour le sport du « bout de bois » n'est pas mort. Il est au contraire bien vivant.

Quelle société dans le Sud-Ouest peut s'enorgueillir de compter parmi les adeptes d'un sport aussi difficile, aussi

délicat qu'il est beau plus de 12 minimes, 25 cadets, 30 juniors ?

Nous ne parlons pas des seniors. Certes, il y en a au S.N.B. Mais quel spectacle magnifique que celui de tous ces jeunes s'adonnant le dimanche et bientôt tous les soirs à ce sport sain, agréable à pratiquer.

Parmi eux, un vétéran des luttes des bassins de France et d'Europe : Louis Thaumaturge.

En effet, il n'est pas rare de voir cette gloire de l'aviron français, plusieurs fois champion de France et d'Europe à la barre d'une yole et même, à 67 ans, le « bout de bois » en mains.

Dernièrement le grand critique sportif Gaston Bénac, parlant de la méthode bayonnaise, rappelait que c'était grâce à la pratique de l'aviron en été, que l'A. B. avait su conquérir une si grande place dans le rugby français.

Arrivera-t-on à le comprendre dans nos meilleurs dirigeants locaux ?

Et les jeunes persévèrent, s'ils écoutent les conseils d'un Thaumaturge, le S.N.B. a de beaux jours à vivre.

Les circonstances n'ont pas permis, malgré de brillants résultats, à des jeunes comme Mousnier, Landat, Honoré, d'être champions de France. Croyez-vous que si ces hommes du cru de Bergerac persévèrent ils ne décrocheront pas un jour la timbale tant convoitée ?

Mais voilà ? Le sport de l'aviron demande de la discipline, de la volonté, de la persévérance, de la tempérance, de l'abnégation, en un mot de tout ce qui fait un homme. De cet homme qui permettra demain à la France de se relever de ses ruines et d'être encore une lumière dans le ciel mondial.

Un ancien.

BASKET-BALL

Finale du Championnat départemental Mussidan. — Dimanche dernier s'est jouée la finale du Championnat de la Dordogne de basket des équipes masculines seniors, division d'Excellence. Le C.O.P.O. de Périgueux a emporté le titre par une victoire sur l'A.S. Monestier-Saussignac, obtenue avec le score de 18 points à 13. Partie très équilibrée au cours de laquelle l'avantage alla à l'équipe la plus adroite au panier. Résultat à la mi-temps, C.O.P.O., 10, A.S. M.S., 8. MM. Pailhard et Kermarrec, en double arbitrage, dirigèrent cette rencontre avec autorité et impartialité.

RUGBY

A BERGERAC

Eymet (1) et U.S.B. (J. et R.) font match nul (10 à 10).

Cette rencontre fut assez plaisante à suivre.

Les visiteurs possèdent une équipe où plusieurs éléments furent remarqués, en particulier chez les anciens.

A Bergerac, Faure et Fourcade émergèrent du lot.

Excellent arbitrage de M. Labro.

A PÉRIGUEUX

C.A. Périgourdin (1) bat U.S.B. (1) par 9 points à 8.

Devant un public très nombreux et enthousiaste, cette partie s'est déroulée à la satisfaction de tous. Le jeu a été non seulement correct, mais exempt de toute brutalité, et ce fut vraiment une partie amicale.

La première mi-temps fut jouée à toute allure par les Périgourdins, qui envahirent à diverses reprises le camp bergeracois. Par contre, la deuxième mi-temps fut celle de Bergerac, qui domina très largement et aurait dû marquer deux essais de plus.

La ligne d'avants de Bergerac fit une excellente partie; du reste, toute l'équipe est à féliciter pour sa tenue et la qualité du jeu fourni.

A signaler qu'un essai de Gardette a été refusé, ce joueur ayant, paraît-il, passé la ligne de ballon mort.

Excellent arbitrage de M. Veyssat

L'intestin empoisonneur

L'intestin qui n'évacue pas chaque jour les résidus de la digestion est un véritable foyer d'infection. Une selle quotidienne est la première règle pour se bien porter. Un comprimé Vichybol, le soir, la pratique sans fatigue ni coliques. 9 fr. 60, 45ea phies. Visa 846 P. 9877

A VENDRE pour cause de transformation, un comptoir cuisine tout en marbre, et une glacière pour café ou restaurant. S'adresser 108, rue Neuve. 248

Etude de M. DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M. DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, le vingt et un mars mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Bergerac A. C., le vingt-deux mars suivant, volume 387, fol. 14, n° 74, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Henri BUSSIÈRE, boucher et Madame Marie FAUCONNEAU, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, rue des Faures et rue Belzunce, a vendu à Monsieur André-Lucien ROENON, boucher, demeurant à Saint-Sauveur.

Un fonds de commerce de boucherie-charcuterie, connu sous le nom de boucherie-charcuterie du Grand Marché, sis à Bergerac, à l'angle des rues des Faures et Belzunce, inscrit au registre de commerce de Bergerac, sous le numéro 4742 et comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail et les différents objets mobiliers et matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au trois avril mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la deuxième insertion, et seront reçues au domicile élu, à Bergerac, en l'étude de M. DENOIX de SAINT-MARC, notaire.

Pour premier avis.

DENOIX de SAINT-MARC.

Etude de M. MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M. MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère, le quinze mars mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, Madame Camille CONSTANT, chapelière, demeurant à Bergerac, 23, rue Neuve-d'Argenson, veuve de Monsieur Joseph-Léo LESCOT, a vendu à Monsieur Emile LE BŒUF, agent d'assurances, demeurant à Bergerac, 22, rue du Mourier.

Un fonds de commerce de chapellerie, modes, parapluie, bonneterie, exploités par elle à Bergerac, 23, rue Neuve-d'Argenson, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés et le matériel servant à son exploitation.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la deuxième insertion, et seront reçues en l'étude de M. MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère.

Pour première insertion.

Signé : MARSAUD.

ACHÈTERAIS fers de tailleur au charbon de bois. S'adr Bénévent. 106, rue Neuve 249

PERDU chienne grise, assez polue. Prévenir Devèdes, à Laveyssière. 250

DONNERIONS jardin potager en échange de quelques heures de travail par semaine. S'adr Vaillet-Lavallée, Bergerac. 253

FAMILLE prendrait personne seule ou ménage, pension complète. S'adr 108, r. Neuve. 257

A VENDRE T.S.F. 6 lampes, très bon état, chez M. Garcia. 33, cité Rival Caville. Bergerac. 251

A VENDRE salle à manger noyer, mobilier, argenterie, vêtements Pech, rue Villeneuve. 253

A VENDRE vélo homme, état neuf. S'adresser 108, rue Neuve, Bergerac 255

ÉCHANGERAI charrette à bœufs contre génisse 20 à 24 mois, garonnaise ou coupage. A vendre dindes, couvertes et couveuses. Propriété Labrousse, à Pannat (Dgne). 256

A VENDRE herse en fer, fil de fer de vignes, bon état. Fontaine, à Rouzade, Bergerac. 241

A VENDRE petite table en glaces, Caméra et Projecteur Paté-Baby, avec acces et films. Glacière ménage. Appar. W.-C. avec chasse d'eau, tout état neuf. S'adr 17, r. Thiers. 242

DEMANDE ménage agricole, logé et nourri. De La Robertie, Cendrieux (Dgne). O.D.T. n° 409 243

DEMANDE femme de chambre, Références. De La Robertie, Cendrieux (Dgne). (O.D.T., n° 409 244

ON DEMANDE une apprentie pour la fourrure. S'adresser Office du Travail, Bergerac. (O.D.T. 411).

A VENDRE moissonneuse-lieuse M. Cormick 1 m 80, bon état de marche, toiles neuves. Misesse. 108, rue Neuve, Bergerac. 246

MÉTAYERS demandés pour propriété 24 hect., toutes cultures et élevage chevaux. Le Faou, 89, rue Valette, Bergerac. 228

POUR L'AGRICULTURE

I. On recherche mécanicien et possible conducteur de tracteur gazo-bois et de camionnette gazo-charbon.

II. Pour l'agriculture on recherche homme conducteur de chevaux, la femme occupée, jardin, logement, bois, éclairage, etc.

III. On embauche des manœuvres pour l'agriculture. S'adr Office du Travail, Bergerac. (O.D.T., n° 283) 220

PROPRIÉTÉS, mises à vendre, dre à des prix raisonnables en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 205

SUIS ACHETEUR vins tout de provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

A VENDRE beau chauffage contenant 24 S'adr 108, rue Neuve.

POULAIN pouliche trait, mois à vendre, éleveur, Boisse (Dordogne)

SUIS ACHETEUR chauffage. Gascia Marins, Périgueux

A CÉDER à moitié profit, de leurs petits et quelques lots. André Normand, La Prigonrieux.

LA BLANCHISSERIE GAZ route de Castillonès, demandés pour travaux de lavage gerie. (O.D.T. n° 306).

Etude de M. Louis MERLET, Sainte-Foy-la-Grande (G)

Cession de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par M. LET, notaire à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), le trois mars mil quarante-quatre, enregistré Foy-la-Grande le sept mai, folio 19, numéro 83, par lequel qui a perçu les droits,

Monsieur Pierre-Paul-Charles GIÈRE, boucher, demeurant de-Saussignac, canton de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

A vendu à Monsieur Pierre MORA, boucher, demeurant Foy-la-Grande (Gironde).

Le fonds de commerce de M. de Razac-de-Saussignac, canton de Saussignac, canton de Saussignac (Dordogne) et comprenant les éléments incorporés à ce fonds de commerce, savoir : la clientèle et l'achalandage y attachés.

Le droit au bail de la maison exploitée ledit fonds de commerce et les différents objets matériels servant à son exploitation.

L'insertion a été faite au Journal des ventes et cessions de commerce le vingt-neuf mars mil quarante-quatre.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours qui suivront la présente insertion en l'étude de M. MERLET, où domicile est élu.

Pour deuxième insertion.

Signé : L. MERLET

L'Administrateur B. TAILLANDIER

SOURDS LAHERN

et dans d'autres établissements. Vestiges, entendez sans comprendre. Essayez la méthode scientifique de l'INSTITUT HERNIARD. L'INSTITUT HERNIARD. Le seul moyen efficace. MÉTHODE HERNIARD. Gratuitement de 10 h. à 6 h. e.

Chutes de MATRICE et de l'infirmités dangereuses, souffrances, sont totalement guéries par le nouveau appareil HERNIARD. L'INSTITUT HERNIARD. Gratuitement de 10 h. à 6 h. e.

BERGERAC, mercredi 5 avril, Hôtel de Londres. TERRASSON, jeudi 6 avril, Hôtel des Messageres. PÉRIGUEUX, vendredi 7 avril, Hôtel de France. BARTAT, samedi 8 avril, Hôtel de la Salamandre.